

SOMMAIRE

CONSEIL GENERAL DE L'OISE DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE 2008

-=-=-=-=-

ORDRE DU JOUR

-=-=-

Délibérations rendues exécutoires le 23 décembre 2008

I – FINANCES ET EVALUATION

1001 – STATUT DE L'ELU LOCAL

Oui (à l'unanimité)

1002 – DETTE DEPARTEMENTALE, SUBVENTIONS EN ANNUITES –
EMPRUNTS 2008

Oui (à l'unanimité)

1003 – RAPPORT FINANCIER

Oui (à l'unanimité)

III – ECOLOGIE, DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLES

3001 – SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Oui (à l'unanimité)

VI – CULTURE, SPORTS ET CITOYENNETE

6001 - SPORT - AIDES AUX ASSOCIATIONS DE SPORT EVOLUANT AU NIVEAU
NATIONAL – SAISON 2008-2009

Oui (à l'unanimité)

RAPPORT GENERAL ET DEFINITIF

Oui (à l'unanimité)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE
2008**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 26 novembre 2008 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BONAN - BRASSENS - CARVALHO - CAUWEL - DEGAUCHY - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DESMEDT - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - Mme HOUSSIN - MM. HRMO - LECOMTE - LEMAITRE - MARCHAND - MASURE - MAUGEZ - MENN - OGUEZ - PATIN - PATRIA - POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VILLEMAIN - WEYN.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération **105** du **21 avril 2008**,

VU le rapport **1001** du Président du Conseil général :

STATUT DE L'ELU LOCAL

VU l'avis favorable de la 1ère commission,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

--

- **DECIDE** de traiter spécifiquement les représentations qui s'opèrent es qualité de Président du Conseil général ou de Conseiller général (exemple Congrès des Présidents des Conseillers généraux, assises de Conseillers généraux...) ;

- **DIT** qu'en pareil cas les frais exposés au titre de cette typologie de représentation seront pris en charge ou remboursés selon la possibilité prévue par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 de déroger aux arrêtés interministériels fixant le montant de l'indemnité de mission dans la limite des dépenses effectivement engagées, sur présentation de justificatifs.

--

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Yves DURUFLÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE
2008**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 26 novembre 2008 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BONAN - BRASSENS - CARVALHO - CAUWEL - DEGAUCHY - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DESMEDT - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - Mme HOUSSIN - MM. HRMO - LECOMTE - LEMAITRE - MARCHAND - MASURE - MAUGEZ - MENN - OGUEZ - PATIN - PATRIA - POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VILLEMAIN - WEYN.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport **1003** du Président du Conseil général et son annexe :

DETTE DEPARTEMENTALE, SUBVENTIONS EN ANNUITES-EMPRUNTS 2008

VU l'avis favorable de la 1ère commission,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

--

- **PROCEDE** aux inscriptions de crédits suivantes :

1 - Mouvements réels – Dette départementale

DEPENSES	1.691.154 €
-----------------	--------------------

Chapitre 16 (Sous-fonction 01)

Article

16441	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie Opérations afférentes à l'emprunt	1.250.000 €
--------------	---	--------------------

Ce montant correspond à l'amortissement d'un montant de 1.250.000 € à régler le 28 décembre 2008 pour l'emprunt du Crédit Agricole / Calyon d'un montant de 17,5 M€ rappelé le 13 octobre 2008.

Chapitre 66 (Sous-fonction 01) 441.154 €

Articles

66111 Intérêts réglés à l'échéance des emprunts 225.737 €

Ce montant correspond aux intérêts des emprunts souscrits en fin d'exercice 2008.

66112 Intérêts – rattachement des ICNE 215.417 €
(à mandater en fin d'exercice 2008)

2 - Mouvements d'ordre

DEPENSES D'ORDRE 25.500.000 €

Chapitre 041 (Sous-fonction 01)

Article

16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie
Opérations afférentes à l'emprunt 25.500.000 €

8 M€ ont été rappelés auprès de Dexia le 9 octobre 2008 et 17,5 M€ auprès de Crédit Agricole / Calyon le 13 octobre 2008.

Cette inscription supplémentaire permettra, le cas échéant, soit des consolidations en taux fixes, sur l'encours, soit une réduction simple de cet encours, selon les besoins d'équilibre du compte administratif.

RECETTES D'ORDRE 25.500.000 €

Chapitre 041 (Sous-fonction 01)

Article

16449 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie
Opérations afférentes à l'emprunt 25.500.000 €

Le détail de toutes ces inscriptions figure en **annexe**.

--

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Yves DURUFLÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE
2008**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 13 novembre 2008 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BONAN - BRASSENS - CARVALHO - CAUWEL - DEGAUCHY - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DESMEDT - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - Mme HOUSSIN - MM. HRMO - LECOMTE - LEMAITRE - MARCHAND - MASURE - MAUGEZ - MENN - OGUEZ - PATIN - PATRIA - POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VILLEMAIN - WEYN.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport **1003** modifié du Président du Conseil général et ses annexes :

RAPPORT FINANCIER

VU l'avis favorable de la 1ère commission,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte à l'unanimité, le groupe UMP – Divers droite s'abstenant, les conclusions suivantes :

--

- **PREND** sur chacun des postes budgétaires ci-après, les décisions suivantes :

I - INSCRIPTIONS NOUVELLES (MOUVEMENTS REELS)

- **APPROUVE** les inscriptions nouvelles dont le détail figure en **annexe 1**.

II - EQUILIBRE BUDGETAIRE (MOUVEMENTS D'ORDRE)**A - OPERATIONS PATRIMONIALES A L INTERIEUR DE LA SECTION D INVESTISSEMENT****DEPENSES**

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales **20.573.850,31 €**

Fonction **01**

Articles :

1331	DGE part rurale transférable	- 4.926.086,76 €
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	25.500.000 €
20442	Subventions personnes de droit privé	437 €
231351	Bâtiments publics	- 499,93 €

RECETTES

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales **20.573.850,31 €**

Fonction **01**

Articles :

1341	DGE part rurale transférable	- 4.926.086,76 €
16449	Opérations afférentes tirage ligne de trésorerie	25.500.000 €
21838	Cessions matériels informatiques	437 €
2317312	Bâtiments scolaires mis à disposition	- 499,93 €

B - PRELEVEMENT NON AFFECTE**RECETTES**

Chapitre 021 - Fonction 01

021 Virement de la section de fonctionnement **1.283.889,72 €**

DEPENSES

Chapitre 023 - Fonction 01

023 Virement à la section d'investissement **1.283.889,72 €**

III – DEGAGEMENT D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME **704.168,35 €**

- **APPROUVE** les dégagements d'autorisations de programmes décrites en **annexe 2**.

IV – BUDGETS ANNEXES

A – LABORATOIRE DEPARTEMENTAL

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Article :

60632 Fournitures de petit équipement - 119 €

Chapitre 66 – Charges financières

Articles :

66111 Intérêts réglés à l'échéance - 166 €

66112 Intérêts – rattachement des ICNE 285 €

B – CDEF

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Article :

60631 Fournitures d'entretien - 593 €

Chapitre 66 – Charges financières

Article :

66112 Intérêts – rattachement des ICNE 593 €

V – DEROGATION DE REGULARISATION ET SUBVENTION

- **ACCORDE** exceptionnellement la dérogation de régularisation pour l'opération décrite en annexe 3 ;

- **APPROUVE** le financement de ce projet par le département, en complément de l'Etat, conformément au plan de financement suivant :

* montant des travaux : 17.183 €,

* participation Etat/DRAC (35 %) : 6.014,05 €,

* montant de la dépense subventionnable : 11.169 € - taux : 45 % - subvention : **5.020 €** ;

- **PRECISE** que cette subvention sera prélevée sur le programme « **restauration des édifices protégés** » au chapitre **204** article **2042**.

--

Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services

Yves DURUFLÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE
2008**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 26 novembre 2008; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BONAN - BRASSENS - CARVALHO - CAUWEL - DEGAUCHY - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DESMEDT - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - Mme HOUSSIN - MM. HRMO - LECOMTE - LEMAITRE - MARCHAND - MASURE - MAUGEZ - MENN - OGUEZ - PATIN - PATRIA - POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VILLEMAIN - WEYN.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport **3001** du Président du Conseil Général et son annexe :

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

VU l'avis favorable de la 3^{ème} commission,

VU l'avis conforme de la commission des finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE à l'unanimité les dispositions suivantes :

--

- **RAPPELLE** qu'entre 2004 et 2008, les crédits consacrés par le département au développement des territoires ont augmenté de plus de 27 % en autorisations de programme (AP) et de près de 11 % en crédits de paiement (CP) ;

- **DIT** que cet effort constant, qui s'est traduit par un partenariat renouvelé avec les communes et les EPCI, a permis de soutenir le financement de très nombreux projets locaux répondant tout à la fois aux besoins des Isariens mais aussi à des priorités essentielles tels que le développement durable, la protection de la ressource en eau (eau et assainissement), l'éducation... ;

- **PROCEDE** dans le prolongement de cet effort, conjugué à celui des communes et de leurs groupements, qui constitue un levier crucial de soutien à l'activité économique et à l'emploi sur le territoire départemental, et dans un contexte où il ne faut pas rajouter de la crise à la crise, à l'inscription d'une somme complémentaire de **4,34 M€ en CP**, ce qui porte à 50 M€ d'AP et à 44,34 M€ de CP, le montant global des inscriptions à ce titre en 2008 ;
- **INDIVIDUALISE** dans le cadre des affectations d'AP faites en 2008 et sur les années antérieures, une somme globale de **4.774.944 €** correspondant aux opérations reprises en **annexe**, dont 1.777.240 € au titre des contrats de développement territorial ;
- **DEROGE** à titre exceptionnel, aux règles habituelles de financement en décidant de subventionner à hauteur de 35 %, soit **11.591,63 €**, les travaux de mise aux normes de la halle des sports du Bel Air à AUNEUIL qui s'élèvent à 33.118,95 €, aux cotés de l'Etat (DGE) à hauteur de 45 % et de la commune à hauteur de 20 %, afin d'assurer dans de bonnes conditions la pratique d'activités sportives par les collégiens d'AUNEUIL.

-

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Yves DURUFLÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE
2008**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 26 novembre 2008 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - BECQUERELLE – BISSCHOP - BLANCHARD - BONAN - BRASSENS - CARVALHO – CAUWEL - DEGAUCHY - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DESMEDT - DOUET - FERRIEUX – FONTAINE - FRAU - Mme HOUSSIN - MM. HRMO - LECOMTE – LEMAITRE – MARCHAND - MASURE - MAUGEZ - MENN - OGUEZ - PATIN – PATRIA - POUPLIN - ROME - SANGUINETTE – de VALROGER - VANTOMME - VILLEMAIN - WEYN.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations **602** du **23 juin 1998** et **601** du **20 décembre 2007**,

VU le rapport **6001** du Président du Conseil général et ses annexes :

SPORT - AIDES AUX ASSOCIATIONS DE SPORT EVOLUANT AU NIVEAU NATIONAL – SAISON 2008-2009

VU l'avis favorable de la 6ème commission,

VU l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

--

- **ACCORDE** des subventions :

* d'une part, aux équipes de niveau 1 et 2 pour lesquelles le barème arrêté par délibération **602** du **23 juin 1998** et réévalué à partir de la saison 2007-2008, conformément à la délibération **601** du **20 décembre 2007**, n'est pas applicable, dans les conditions figurant en **annexe 1** ;

- d'autre part, à certaines équipes de niveau 3, 4 et 5 pour lesquelles le président a été saisi de demandes de dérogation au barème précité :

NIVEAU 3, 4, 5 et DEROGATOIRE									
ASSOCIATIONS			NIVEAU FEDERAL 2008	NIVEAU DPTAL	PROPOSITIONS		TOTAL DES PROPOSITIONS	50%	
					NORMAL	EXCEDENT			
BEAUVAIS	XV Rugby Club	Masc.	Fed 3	5	4.800 €	65.200 €	70.000 €	35.000 €	
BEAUVAIS	B.O.U.C Hand Ball	Mixte.	N3 et N3	5 et 5	9.600 €	10 400 €	20.000 €	10.000 €	
BEAUVAIS	Beauvaisis Aquatic Club	Fémi.	N2	5	4.800 €	11.200 €	16.000 €	8.000 €	
CHAMBLY	Hand Ball Club	Fémi.	N1	3	8.000 €	52.000 €	60.000 €	30.000 €	
CHANTILLY	Cercle d'Escrime de Chantilly	Mixte	N3/N3	5 et 5	9.600 €	8.900 €	18.500 €	9.250 €	
COMPIEGNE	Association Football Club	Masc.	CFA	4	6.400 €	213.600 €	220.000 €	110.000 €	
COMPIEGNE	Jeunesse Natation Compiègne	Mixte.	N1B/N2	5 et 5	9.600 €	24.900 €	34.500 €	17.250 €	
COMPIEGNE	Hockey Club de Compiègne	Masc.	N3	5	4.800 €	17.200 €	22.000 €	11.000 €	
COMPIEGNE	Rugby Masc.	Club	Féd 2	4	6.400 €	90.600 €	97.000 €	48.500 €	
COMPIEGNE	Skating Club	Mixte	N	5	4.800 €	37.200 €	42.000 €	21.000 €	
CREIL	Etoile Nautique de l'Oise	Mixte	D4	4	6.400 €	19.600 €	26.000 €	13.000 €	
CREIL-CLERMONT	A.S. des Handicapés Physiques	Mixte	N2	3	8.000 €	12.000 €	20.000 €	10.000 €	
ESQUENNOY	A.S. Oise Esquennoy-Breteil Basket	Masc.	N3	5	4.800 €	15.200 €	20.000 €	10.000 €	
GOUVIEUX	Gouvieux Basket Oise	Masc.	N3	5	4.800 €	15.200 €	20.000 €	10.000 €	
PONT STE-MAXENCE	<i>Tennis Club de Pont</i>	<i>Mixte.</i>	N2/N3	3 et 4	14.400 €	14.100 €	28.500 €	14.250 €	
RANTIGNY	<i>Volley-Ball Rantigny</i>		N3	5	4.800 €	5.200 €	10.000 €	5.000 €	
	<i>Masc.</i>								
TOTAL GENERAL					112.000 €	612.500 €	724.500 €	362.250 €	

- **PREND ACTE** que l'ensemble de ces propositions porte le montant des individualisations à **632.750 €** pour la première partie de la saison 2008/2009, étant précisé que l'inscription d'un crédit complémentaire nécessaire au financement de la deuxième partie de la saison 2008/2009 sera proposée lors de l'examen du Budget Primitif de 2009 ;

- **AGREE** les termes figurant en **annexe 2**, des conventions à intervenir avec les associations désignées ci-après, bénéficiaires de subventions supérieures ou avoisinant les 15.000 € :

- BEAUVAIS – Beauvais Triathlon ;
- Académie Beauvaisienne d'Escrime ;
- Union sportive COMPIEGNE Club Oise ;
- Sport Nautique Compiègnais ;
- La vie au Grand Air de COMPIEGNE (VGA) ;
- Compiègnais Base Ball Club ;
- Les Archers de COMPIEGNE ;
- Tennis Club de LAMORLAYE ;
- Cyclo-Club de NOGENT-SUR-OISE ;
- NOYON Puissance 3 Triathlon ;
- Cercle des Nageurs de SENLIS ;
- BEAUVAIS XV Rugby Club ;
- BOUC Section Hand Ball ;
- Beauvaisis aquatic Club ;
- Handball Club de CHAMBLY (HBC CHAMBLY) ;
- Cercle d'escrime de CHANTILLY ;

- Association Football Club de COMPIEGNE (AFC COMPIEGNE) ;
- Jeunesse Natation COMPIEGNE ;

./...
-3-

- Hockey Club de COMPIEGNE ;
- Rugby Club de COMPIEGNE (RC COMPIEGNE) ;
- Skating Club de COMPIEGNE ;
- Etoile Nautique de l'Oise CREIL ;
- AS des Handicapés Physiques de CREIL-CLERMONT ;
- Association Sportive Oise ESQUENNOY-BRETEUIL ;
- GOUVIEUX Basket Oise ;
- Tennis Club de PONT-SAINTE-MAXENCE ;
- Volley-Ball RANTIGNY.

- **AUTORISE** le Président à les signer.

--

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Yves DURUFLÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE
2008**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 26 novembre 2008 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BONAN - BRASSENS - CARVALHO - CAUWEL - DEGAUCHY - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DESMEDT - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - Mme HOUSSIN - MM. HRMO - LECOMTE - LEMAITRE - MARCHAND - MASURE - MAUGEZ - MENN - OGUEZ - PATIN - PATRIA - POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VILLEMMAIN - WEYN.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport général et son annexe :

RAPPORT GENERAL DEFINITIF

VU l'avis favorable de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte à l'unanimité, le groupe UMP – Divers droite s'abstenant, les conclusions suivantes :

--

- **APPROUVE** le rapport général de la Décision Modificative n° 3 de 2008, dont les termes sont ci-annexés ;

./...

- **PROCEDE** au vote par chapitre de l'ensemble des dépenses et des recettes annuelles prévisionnelles d'investissement et de fonctionnement conformément au document budgétaire joint au rapport général.

--

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Yves DURUFLÉ